

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# Baromètre 2019 de l'actionnariat salarié, by Amundi ESR - Les grandes tendances

Épargne  
Salariale  
& Retraite

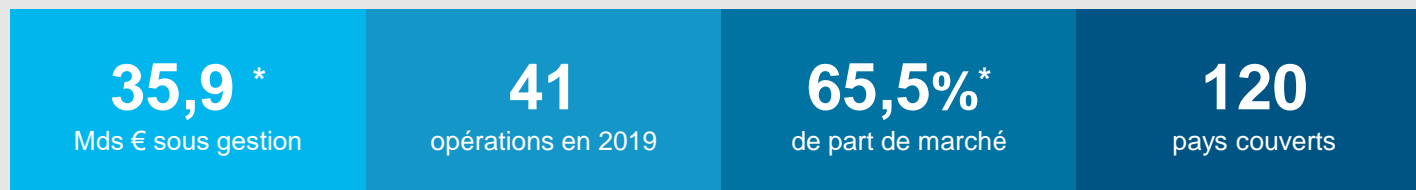
---

# Sommaire

- 1. Panorama d'un marché dynamique et diversifié**
- 2. Notre baromètre**
- 3. Objectifs et avantages**
- 4. À la découverte des bonnes pratiques**
- 5. Regards sur l'adhésion des salariés**
- 6. Et à l'international ?**
- 7. Annexes**

---

# Amundi, l'acteur de référence de l'actionnariat en Europe



Notre présence historique sur le marché de l'actionnariat salarié nous a permis d'établir un **benchmark représentatif du Marché de l'actionnariat salarié** en France et d'en tirer des enseignements concrets

## Notre échantillon :

- Toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives (augmentations de capital et cessions de titres)
- Sur la période 2013-2019
- Près de 200 opérations réalisées
- Par plus d'une cinquantaine d'entreprises françaises\*\* de tailles et de capitalisations différentes

\*Chiffres au 31/12/2019 – source AFG

\*\* l'échantillon est composé de 69% de grandes entreprises (GE) et 31% d'entreprises de tailles intermédiaires (ETI) / 80 % d'entreprises cotées et 20% d'entreprises non cotées.

---

# 01

## Panorama d'un marché dynamique et diversifié

# Panorama de l'actionnariat salarié en Europe en 2019<sup>1</sup>



- Près de **400 Milliards €** détenus par les salariés européens à travers l'actionnariat salarié
- **7,2 millions** de salariés actionnaires dans les grandes entreprises en Europe (8,2M si on ajoute les PME)
- **89% des grandes entreprises** européennes ont un plan d'actionnariat salarié, **52%** ont mis en place des plans **pour tous les salariés**
- Les grandes entreprises lancent en moyenne **une opération d'actionnariat salarié tous les 3 ans**
- **Les salariés européens détiennent en moyenne 27 000 € d'avoirs** en actionnariat salarié

1. Données EFES, Survey 2019 : ce recensement est basé sur une base de données de grandes entreprises cotées européennes (2 406 entreprises, soit 25% de toutes les entreprises cotées, 99% de la capitalisation totale et 95% en termes d'emploi) et de grandes entreprises non-cotées (338 entreprises). France : 377 grandes entreprises dont 116 non cotées.

---

# Panorama de l'actionnariat salarié en France en 2019

1<sup>er</sup>

Pays d'actionnariat salarié en Europe

40%

des salariés actionnaires européens sont français<sup>1</sup>

33%

des grandes sociétés non-cotées faisant de l'actionnariat salarié en Europe sont françaises<sup>1</sup>

Près de 3 millions

de salariés<sup>1</sup>

34 opérations

réalisées en 2018, au sein du SBF120<sup>2</sup>

- 1<sup>er</sup> pays Européen en terme de **montant total du capital détenu** par les salariés (près de 110 Mds €) ainsi qu'en **nombre d'actionnaires salariés (près de 3 M)<sup>1</sup>**
- Les salariés actionnaires français, représentent **40%** des salariés actionnaires en Europe<sup>1</sup>
- **33%** des grandes sociétés non cotées faisant de l'actionnariat salarié sont françaises<sup>1</sup>
- En 2019, **34 émetteurs du SBF120<sup>2</sup>** ont réalisé une opération dédiée d'actionnariat salarié collective (Près de 8 émetteurs sur 10 ont sélectionné Amundi pour les accompagner)
- En France, **près de 3 millions de salariés actionnaires** de leur entreprise<sup>1</sup>

Sources:

1. Données EFES, Survey 2019

2. Données Eres 2019

**Amundi** | Épargne Salariale & Retraite

---

# 02

## Notre baromètre

## Sur l'échantillon Amundi\*

59

sociétés ont  
effectué des  
opérations

12%

ont réalisé  
des opérations  
chaque année

43%

ont réalisé  
au moins  
3 opérations sur  
cette période

5

Grandes  
Entreprises ont  
réalisé leur 1<sup>ère</sup>  
opération  
d'actionariat en  
2019

5

Entreprises de taille  
intermédiaire ont  
réalisé leur 1<sup>ère</sup>  
opération  
d'actionariat en  
2019

199

Opérations  
d'actionariat  
salarie réalisées

120  
pays

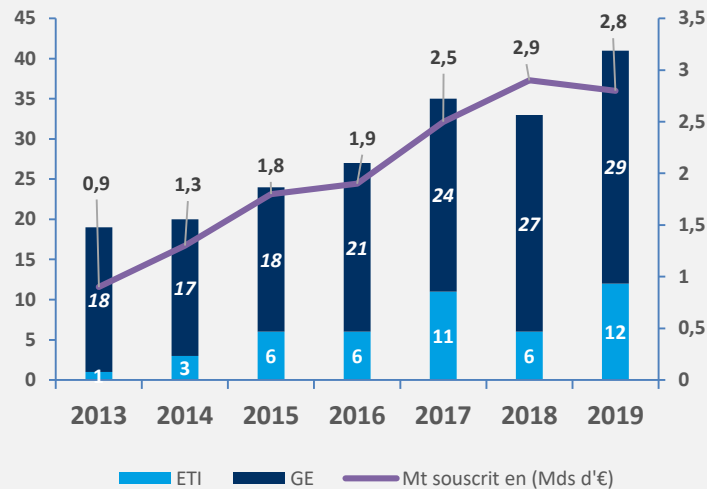
Opérations  
déployées  
dans plus de  
120 pays

\* Période 2013 à 2019



# Un marché dynamique et diversifié : *les opérations*

Évolution du nombre d'opérations et du montant souscrit



**+211%**

Le montant des encours souscrits a triplé entre 2013 et 2019

**+61%**

d'opérations dans les grandes entreprises

Les salariés épargnent de plus en plus dans l'action de leur entreprise

**Plus de 8 millions**  
de salariés éligibles

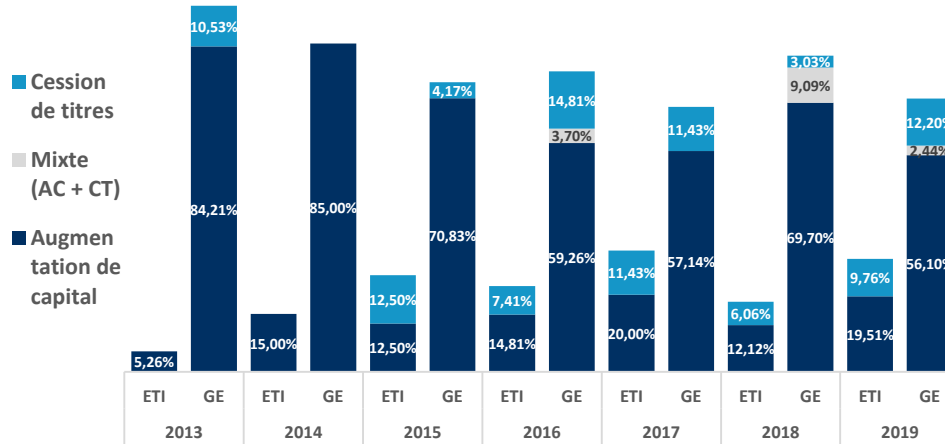
Près de  
**40% ont souscrit**  
à ces opérations

**+107%**

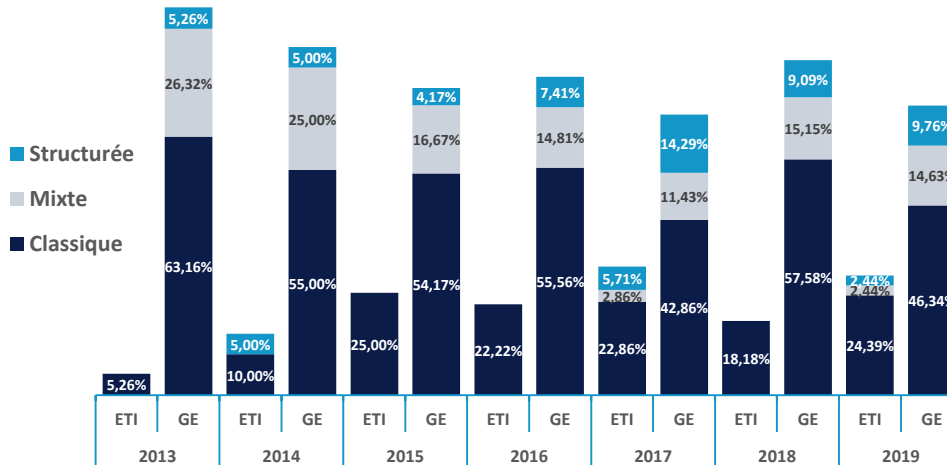
Le nombre de bénéficiaires d'opérations réservées salarié a été multiplié par plus de 2 entre 2013 et 2019

# Un marché dynamique et diversifié : *les offres*

Sous quelle forme sont lancées les opérations



Quelles sont les offres proposées ?



- Les ETI non cotées proposent majoritairement des offres classiques via des cessions de titres détenus par un actionnaire majoritaire

---

# 03

## Objectifs et avantages

---

# Pourquoi l'actionnariat salarié ?

Associer les salariés à la création et au partage de valeur	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aligner les intérêts des salariés, des dirigeants et des actionnaires aux résultats de l'entreprise</li><li>- À moindre coût pour le salarié</li></ul>
Renforcer la culture de groupe, le sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autour d'un vecteur universel : l'action de l'entreprise</li><li>- Développer la culture entrepreneuriale et sensibiliser aux objectifs financiers</li><li>- Développer la motivation collective</li><li>- Donner des RV réguliers par la récurrence des opérations</li><li>- Favoriser l'intégration des salariés (croissance externe...)</li></ul>
Améliorer l'image externe	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement de la marque employeur</li><li>- Image RSE : Gouvernance &amp; Qualité du management</li></ul>
Associer les salariés à la gouvernance de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nomination d'administrateurs actionnaires salariés</li></ul>
Créer une base d'actionnariat stable	<ul style="list-style-type: none"><li>- Détention significative du capital par les salariés</li><li>- Actionnariat salarié large</li><li>- Faire monter en puissance des managers au capital</li></ul>

---

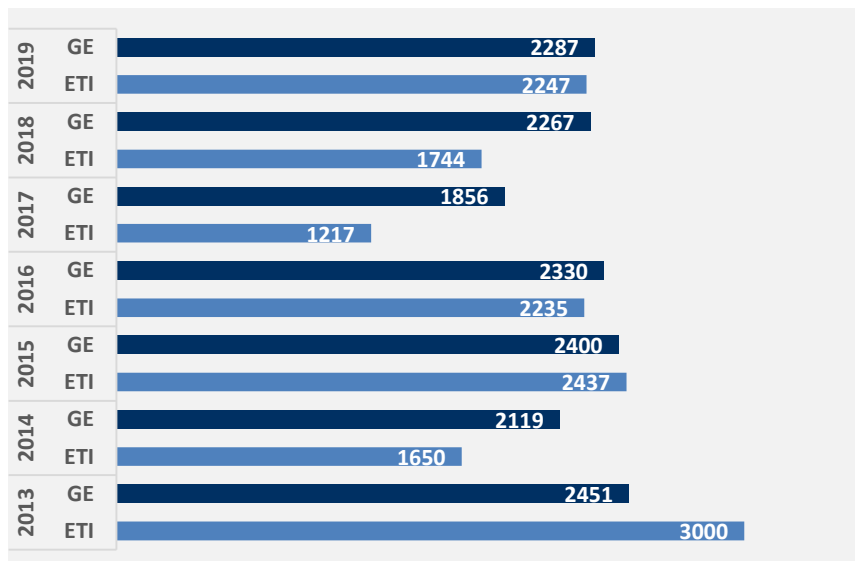
# 04

## À la découverte des bonnes pratiques

# L'abondement

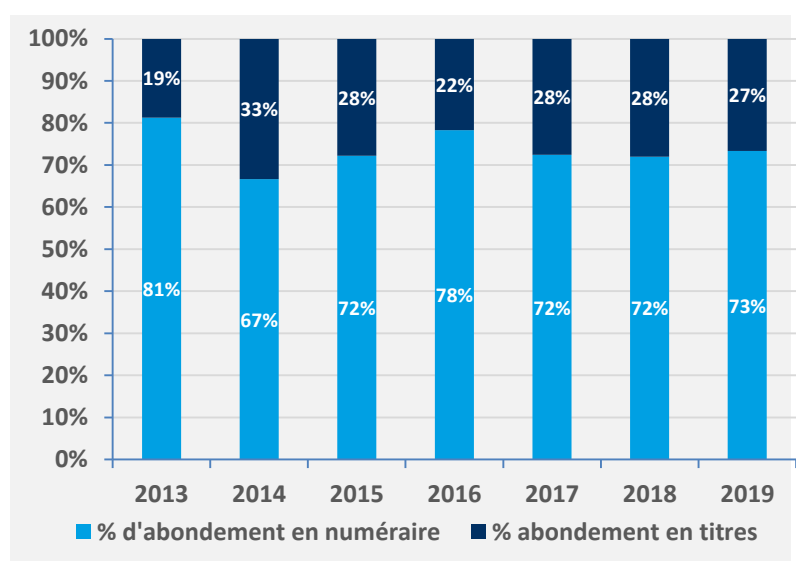
« L'abondement est un complément offert par l'entreprise à ses salariés dans le cadre d'un versement dans un Plan d'Épargne, qui ne peut excéder **3 241,92 € annuel** (8% du PASS en 2019), ni 300% du versement du salarié. Dans le cadre de l'acquisition d'actions émises par l'entreprise, il peut être majoré de 80% jusqu'à **5 835,46 €** (14,4% du PASS). Il peut être versé en numéraire ou en titres. »

Abondement moyen par type d'entreprise



- En 2019 pour la première fois l'abondement moyen versé par les ETI a rattrapé celui versé par les grandes entreprises
- Les formules et montants d'abondement sont très variés dans les grandes entreprises comme chez les ETI

Distribution de l'abondement



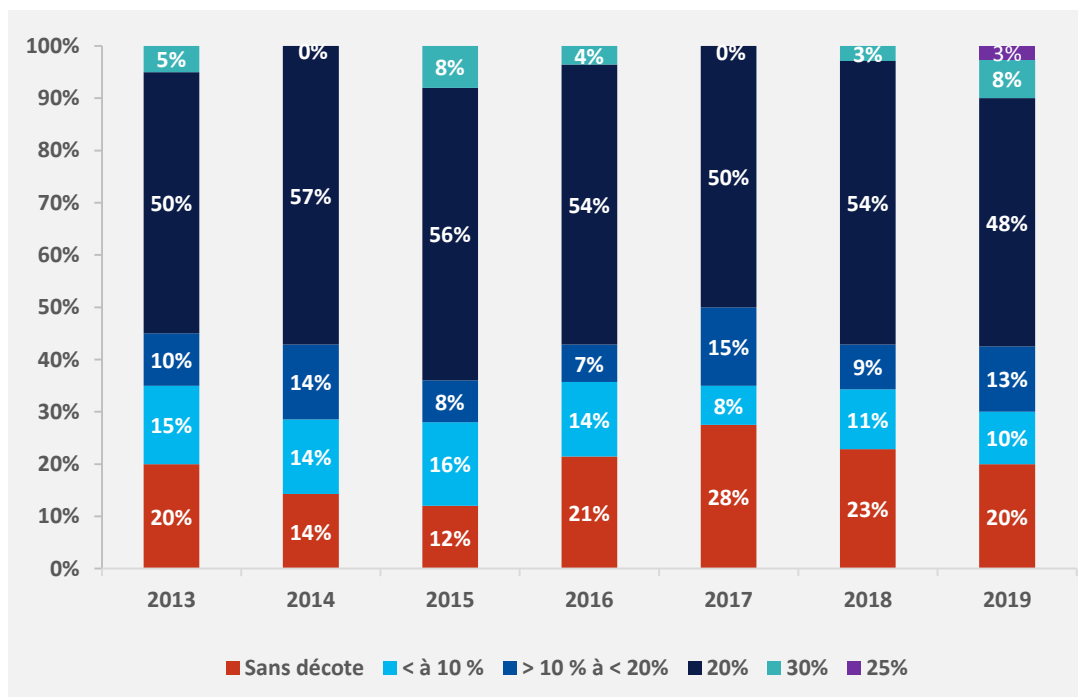
- L'abondement est majoritairement en numéraire (90% pour la France)
- L'abondement en actions est de plus en plus utilisé principalement pour les offres proposées à l'international (quasi exclusivement)

# La décote

Depuis le 23 mai 2019 et la mise en place de la Loi PACTE, le prix des titres souscrits peut faire l'objet d'une **décote par rapport au prix de référence** de :

- **30%** en cas de blocage de 5 ans
- **40%** en cas de blocage 10 ans

Cet avantage est **exonéré d'impôt sur le revenu et de taxe sur les salaires** et n'entre pas dans l'assiette des cotisations sociales.

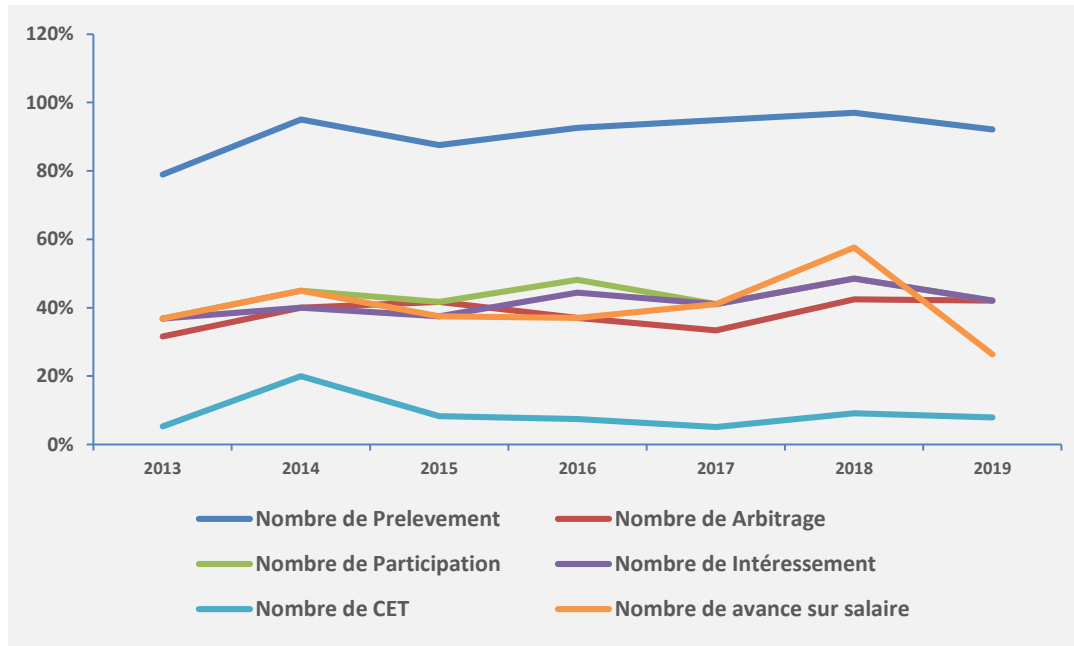


**59%**

des entreprises  
ont proposé une  
décote d'au moins  
20% en 2019

- Augmentation sensible des offres proposées avec 20% ou plus de décote
- Les offres sans décote sont principalement proposées par les entreprises non cotées
- Les entreprises n'offrant pas de décote, compensent le plus souvent via un abondement fort (souvent au moins 100% du montant souscrit)

# Les sources de financement



- La source de financement privilégiée reste incontestablement le prélèvement sur compte bancaire
- Les **sources de financement** pour la souscription aux opérations d'AS **continuent de se diversifier afin de laisser plus de possibilité aux salariés**
- **Baisse sensible** de l'utilisation des avances sur salaire
- **Peu d'entreprises** utilisent les comptes épargne temps
- Dans les opérations proposant le financement via l'intéressement et la participation, **plus de 50% de la souscription est financée par ces opérations collectives**

Hausse nette de la souscription via la participation et l'intéressement

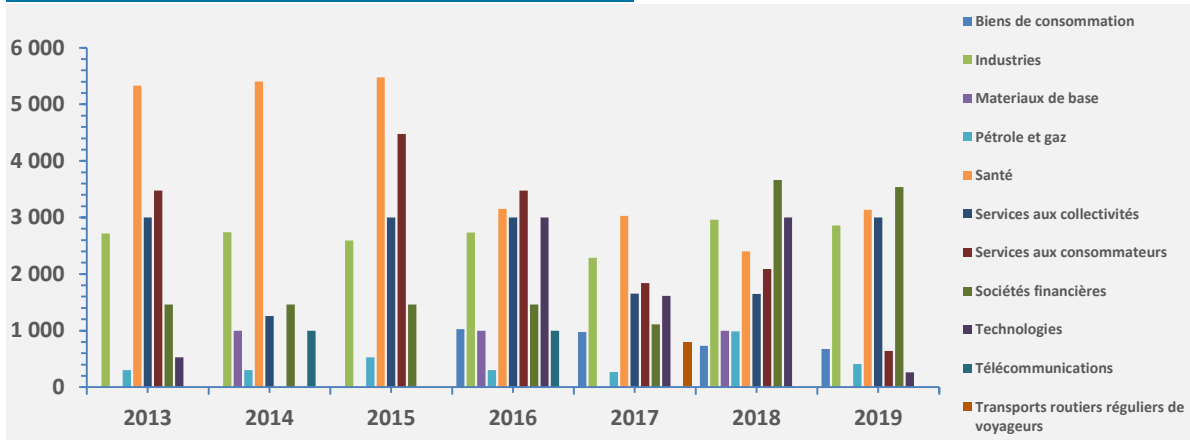
+129%

Près d'une opération sur 2 propose l'intéressement et/ou la participation



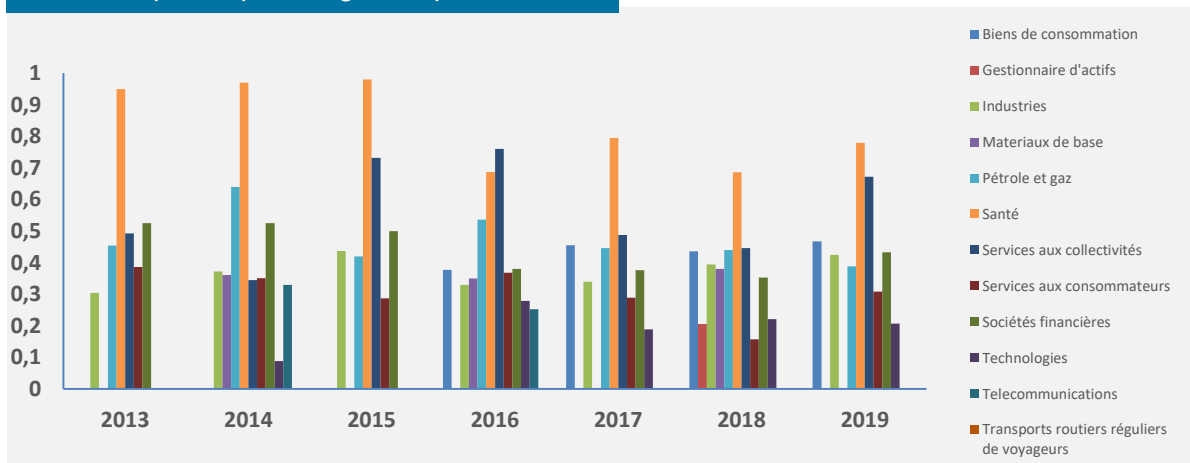
# Pratiques par secteur

## Répartition sectorielle des abondements



- Les abondements les plus importants sont versés dans le secteur de la « **Finance** » rejoint par ceux de « **la santé** » et de « **l'industrie** » qui se détachent en 2019. Le secteur de la « **Finance** » étant très hétérogène
- Cette année, le secteur « **Technologies** » a versé les plus faibles abondements (moins de 400€ en moyenne) devant le secteur « **Pétrole et Gaz** »

## Taux de participation global par secteur



- Le secteur la « **Santé** » à les taux de participation moyens **les plus élevés**, rattrapé en 2019 par le secteur « **Services aux Collectivités** » .
- Ces secteurs ont les taux de souscription moyens supérieurs à 60%
- Les opérations dans les secteurs des « **Services aux consommateurs** » et des « **Technologies** » ont les plus faible taux de souscription sur la période étudiée

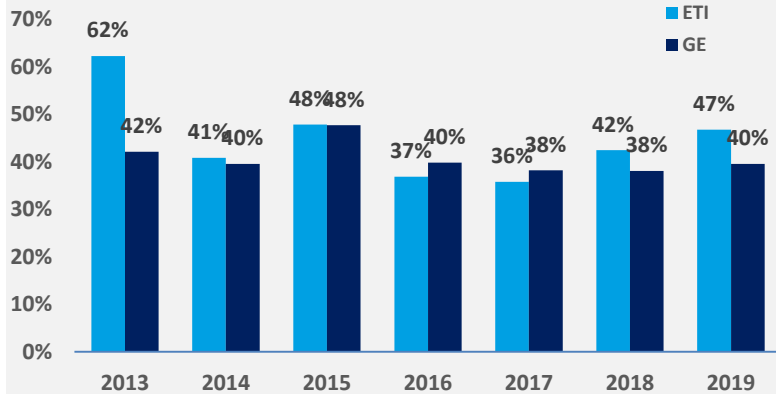
---

05

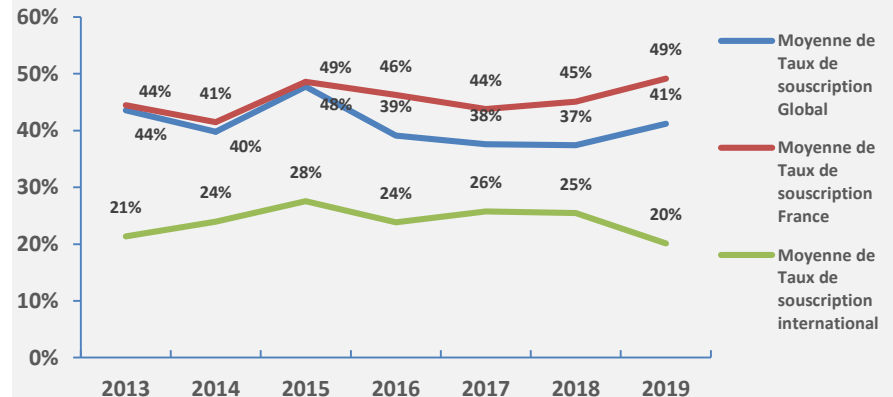
## Regards sur l'adhésion des salariés

# Taux de souscription

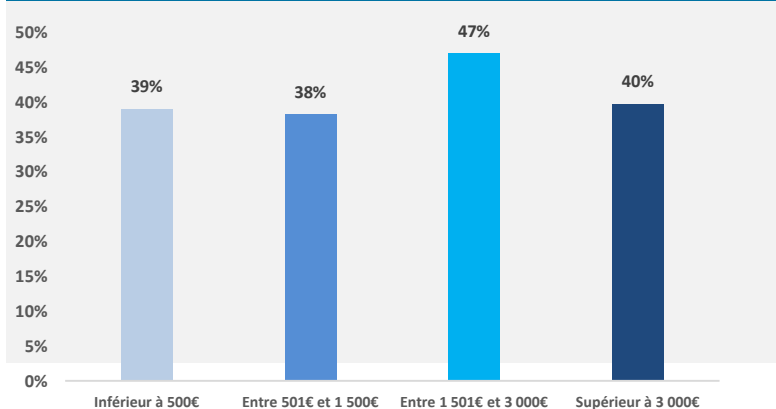
## Évolution des taux de souscription moyens



## Comparaison des taux de souscription France vs international



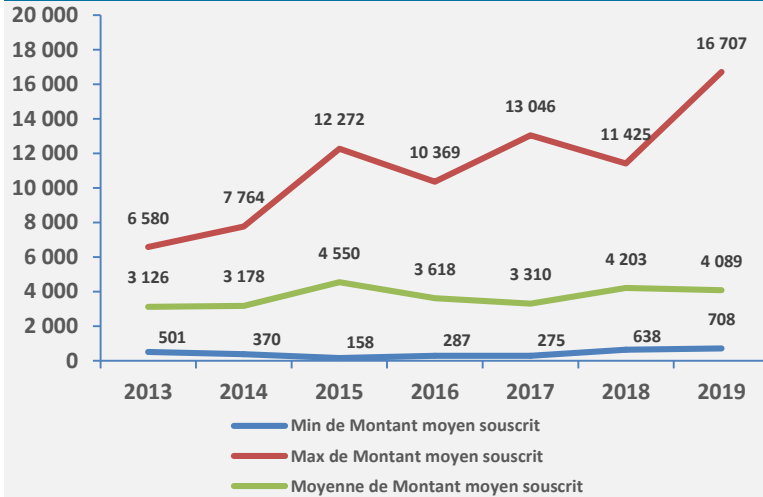
## Taux de souscription et tranche d'abondement



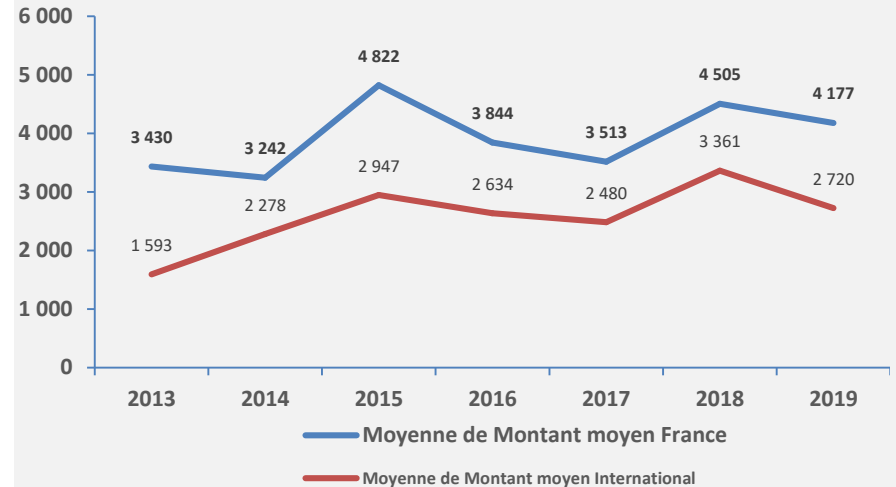
- Les taux de souscription moyens des Grandes Entreprises sont stables depuis 2016 et ceux des **Entreprises de taille intermédiaire continuent de progresser**
- Baisse sensible des taux de souscription à l'international
- Des taux de souscription plus de **2 fois plus élevés en France** par rapport à l'International mais **la tendance est à la hausse pour l'international**
- **L'attrait de l'abondement est confirmé**
- **Le taux de souscription moyen dépasse 40%** lorsque l'abondement proposé par l'entreprise est supérieur à 1 500 €

# Montants souscrits\* en France et à l'international

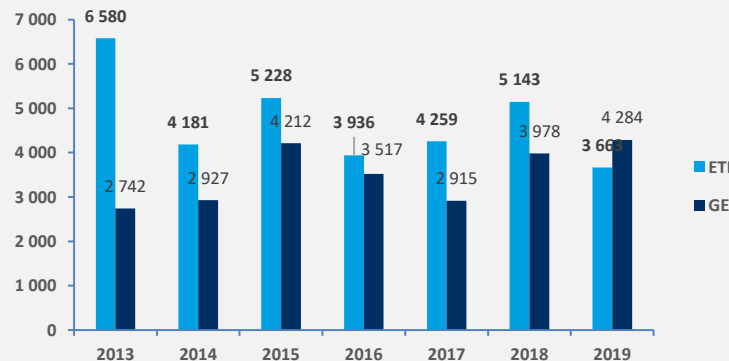
## Évolution des montants souscrits



## Comparaison des montants souscrits France vs international



## Montant de souscription moyen par type d'entreprise



- Les montants moyens souscrits\* à l'international ont progressé depuis 2013 (+80%)
- Augmentation de 31% du montant moyen souscrit par un salarié entre 2013 et 2019
- L'offre levier limite de fait le montant souscrits par les salariés des GE
- Le montant moyen souscrit par les salariés des ETI a fortement baissé en 2019

\*Avec abondement

---

# Part de l'actionnariat salarié dans l'épargne

Les salariés en France ont accès à de l'actionnariat salarié, ils épargnent (abondement inclus) 4177 €, soit 11,6% du salaire brut.

D'après l'INSEE, le taux d'épargne des ménages en 2019 est de **14,2%**.



11,6%



14,2%

> Cette épargne permet de financer l'économie réelle et développer le lien entre salariés et actionnaires.

Salaire brut moyen dans le secteur privé<sup>1</sup> : 36 000 € brut/an soit 3 000€ brut/mois.

**Durée d'investissement moyenne en actionnariat salarié** sur la totalité des avoirs investis en actionnariat salarié chez les clients d'Amundi (plus de 35 Mds €) :

- Les salariés conservent en moyenne plus de **13 années** leurs avoirs investis (5 années de blocage + 8 années en moyenne).



13 ans

> Investir dans son entreprise via l'actionnariat salarié, c'est financer l'économie réelle sur le long terme.

1. Données DARES juillet 2018

---

# Une gouvernance intégrant les actionnaires salariés

**50%**

des entreprises de notre échantillon ont un taux d'actionnariat salarié supérieur à 3%

**2/3**

des entreprises de l'échantillon ont un représentant des actionnaires salariés

- De plus en plus de grandes entreprises et d'ETI associent leurs salariés au capital et à la gouvernance de leur organisation.
- Les représentants des actionnaires salariés siègent donc en grande majorité dans les entreprises appartenant ou ayant appartenu au CAC 40, mais ce phénomène s'étend de plus en plus.
- Les représentants des actionnaires salariés sont porteurs d'une connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, de son climat social, de son histoire, et sont un lien important entre l'entreprise et les salariés actionnaires.

---

# 06

## Et à l'international ?

*(Cette partie concerne les entreprises dont le siège social est en France et qui associent leurs salariés à l'international aux opérations dédiées d'actionnariat salarié).*

# Quel développement international?

Focus sur les opérations internationales

24

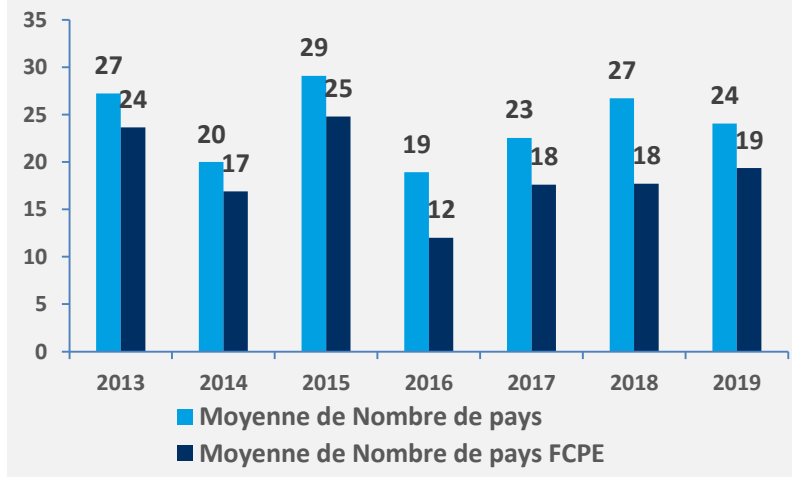
pays en moyenne  
ont participé  
à chacune des  
opérations

19

Parmi ces pays,  
le FCPE a pu être  
déployé dans 19  
de ces pays

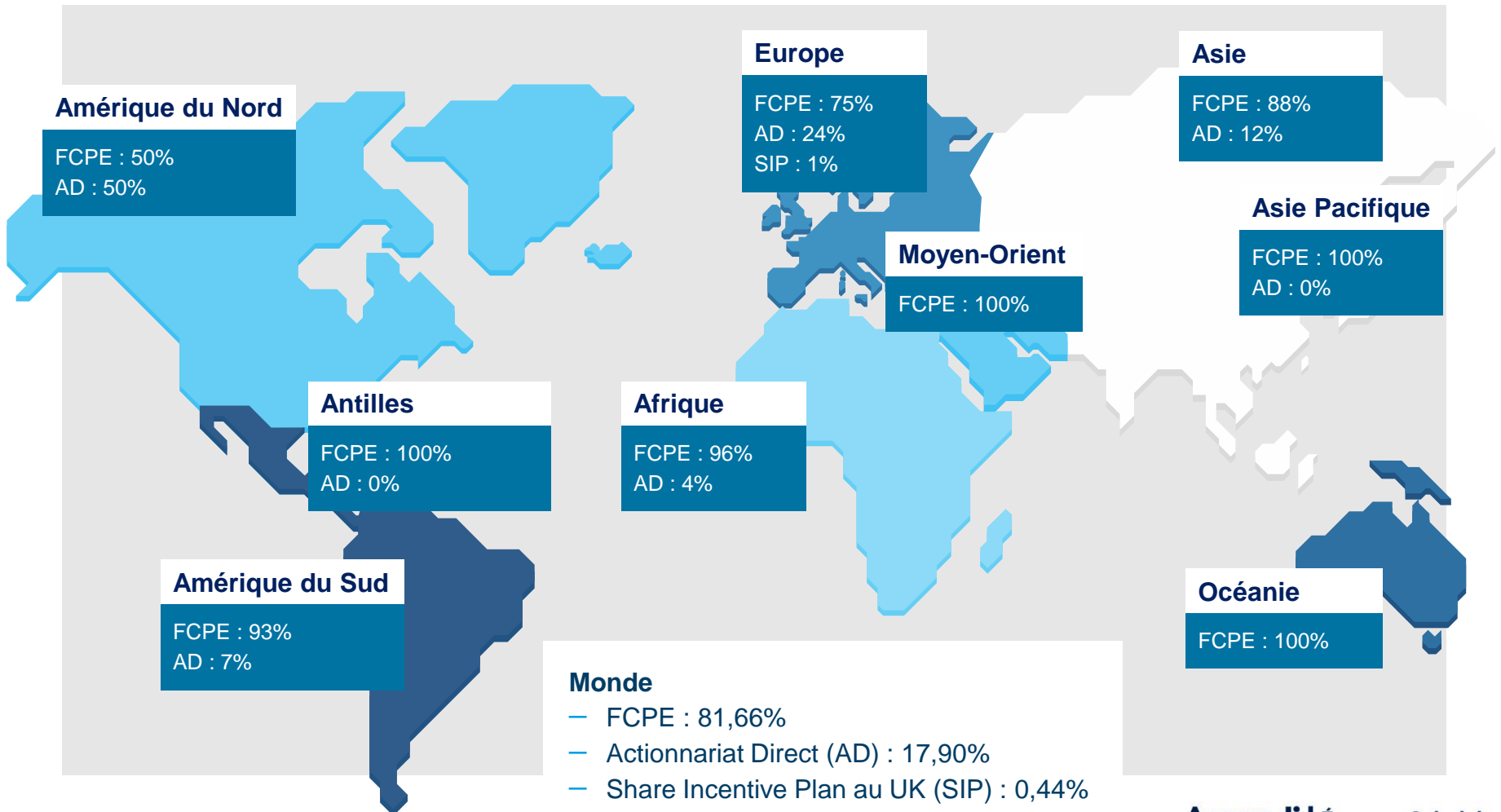
- À ce jour le FCPE a été déployé dans 120 pays
- Les entreprises favorisent les pays avec FCPE pour des raisons de visibilité, de coûts (pour l'Entreprise et les salariés), et de votes aux Assemblées Générales

Évolution du nombre moyen de pays éligibles  
aux opérations internationales

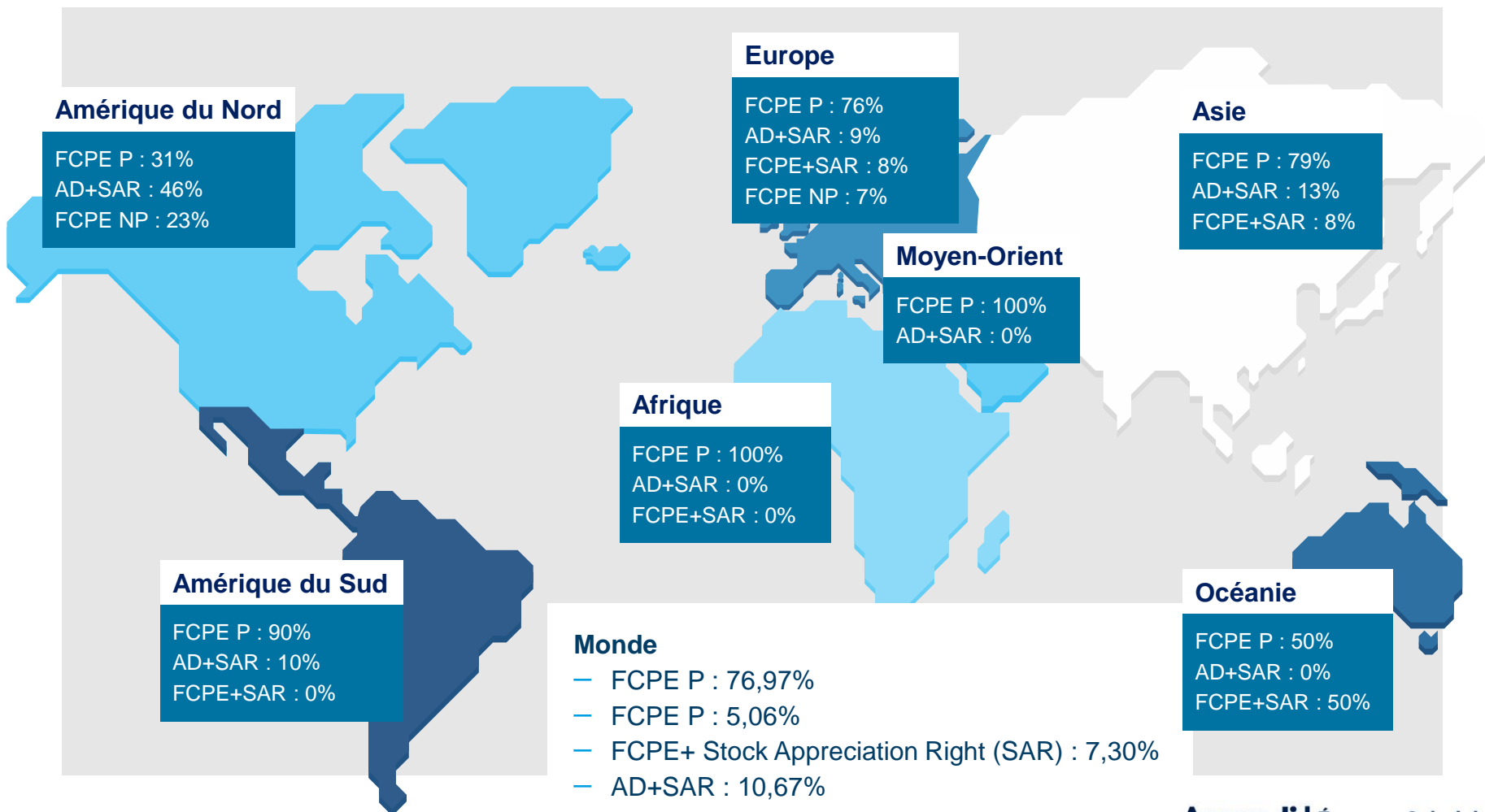




# Sous quelle forme sont proposées les offres classiques dans le monde ?



# Sous quelle forme sont proposées les offres structurées dans le monde ?

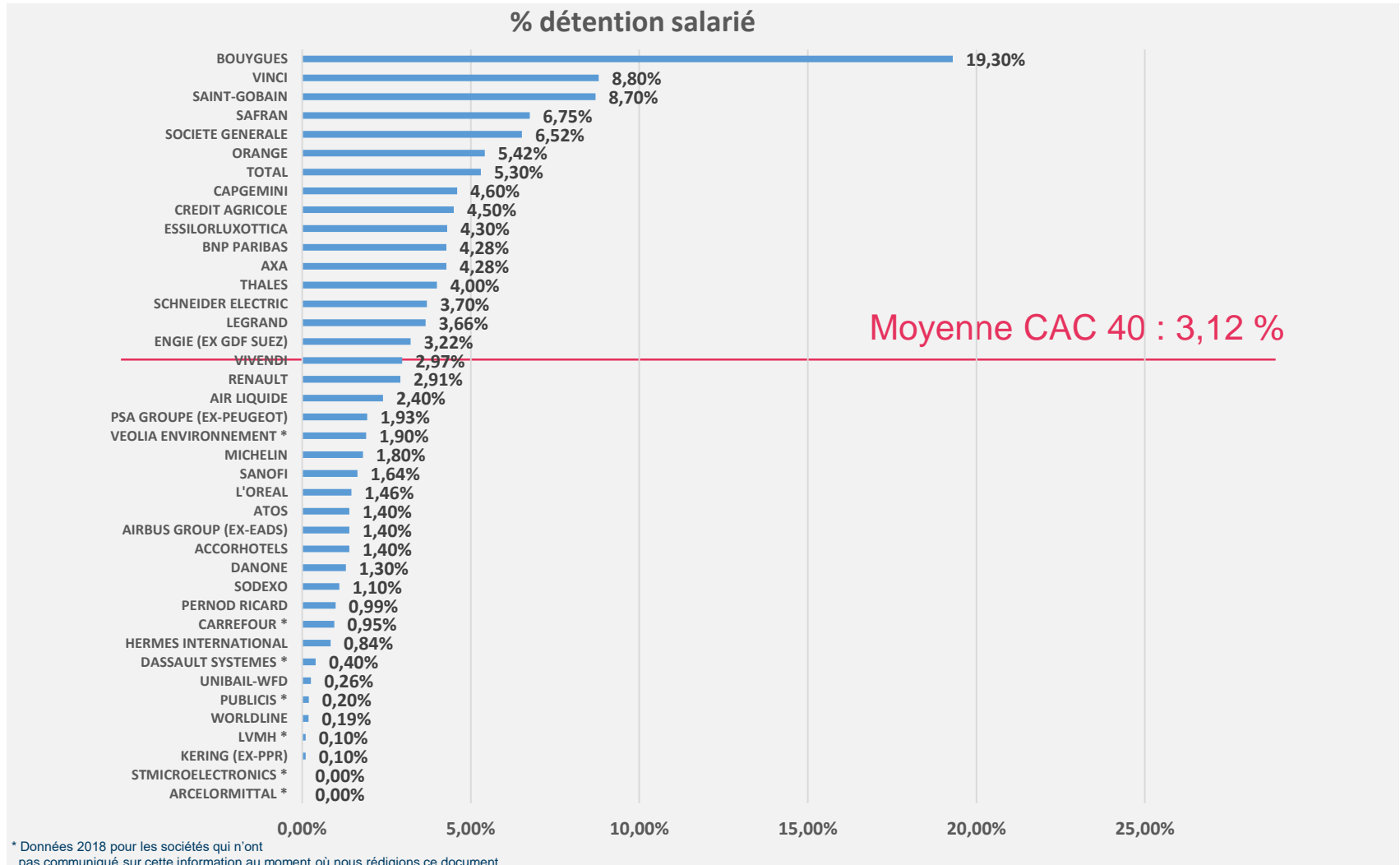


---

07

## Annexes

# Détention du capital par les salariés en 2019 (CAC 40)



---

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et n'ont pas de valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. Amundi décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Édité par Amundi, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. Société Anonyme au capital de 1 086 262 605 €. Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

Les performances passées des FCPE présentés dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts des FCPE sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des FCPE peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque fonds.

Les DICI des FCPE, visées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site dédié à l'Épargne Salariale.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et vous acceptez qu'elles ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni distribuées par vous à toute personne tierce (sauf à votre conseiller professionnel) sans avoir reçu notre accord écrit préalable. Ces informations, valables au mois de septembre 2017, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

## MENTIONS LÉGALES

### Amundi Asset Management

Société par actions simplifiées, SAS au capital social de 1 086 262 605 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452